

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du Vendredi 13 Février 2009

Procès-verbal

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 Février 2009 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Samedi 13 Février 2009 sous la présidence de son Maire M. André COCHELIN.

ETAIENT PRESENTS :

Mmes BORGET – FAYARD – Mlles LEMELLE - LETELLIER
MM. COCHELIN – CHEVRON - FOUGEROL – LEHR – LEPEINTEUR -
LETHUILLIER – MARC

ABSENTS REPRESENTES :

M. COMBE - pouvoir à Mme FAYARD
M. DAUTRICHE - pouvoir à Mme BORGET
Me DERBALI – pouvoir à M. LEHR
M. FAUVEAU - pouvoir à M. COCHELIN

ABSENT EXCUSE :

Néant

Secrétaire de séance : Monique FAYARD.

I) – APPROBATION DU P.V. DU CONSEIL DU 17 Janvier 2009 :

Pas de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

II) – A.S.C Mézières : avenant n° 2 à la convention du 31 octobre 2007, modification de l'article n° 5-1-1 (redevance des familles) :

M. le Maire donne lecture de la nouvelle convention permettant d'ajuster la grille tarifaire en fonction de l'évolution des coûts de fonctionnement, la commune prenant à sa charge 50% du coût global.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à signer et à appliquer la nouvelle grille tarifaire.

III) – REFECTION REGISTRE D'ETAT CIVIL :

M. le Maire donne la parole à M. FOUGEROL qui présente un devis de la société « relieur du Limousin » ayant remporté l'appel d'offres en 2008 d'un montant de 1 352,68 € TTC.

Le Conseil à l'unanimité accepte ce devis et autorise M. le Maire à demander les subventions correspondantes auprès de M. le Directeur des Archives Départementales.

IV) – REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par des ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergie, auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance ;
Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2007-606- du 25 avril 2007.

Il propose au Conseil :

- De fixer le montant de la redevance en fonction du linéaire exprimé en mètres, à savoir :
6709 m.
- Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année.
- Que la redevance due au titre de 2008 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré adopte ces propositions à l'unanimité à savoir :

6709 ml x 0,035 € + 100 € = 334,81 €

V) TARIFS COMMUNAUX 2009 :

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil examine les tarifs et après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter les tarifs suivants pour l'année 2009 :

a) - Concession cimetière : (tarifs inchangés)

- Trentenaire 250 €
- Cinquantenaire 400€
- Superposition 100€

b) - Vente de bois :

- 1 stère bois de plateau livré à domicile coupé en 50 cm 48€
- 1 stère bois de plaine livré à domicile coupé en 50 cm 28€

c) - Location matériel :

- Chaises 0,55€ (gratuit pour les habitants de la commune)
- Tables pliantes PVC :
 - Résidents de la commune 3,00€
 - Extérieurs 5,00€

d) - Loyers :

Augmentation de 1,5% à la date anniversaire de la signature du contrat à l'exception du pavillon des Sablons.

e) - Participation aux frais de scolarité :

Enfants « hors commune » scolarisés à l'école Michel SICOT : 366 € par enfant et par an.

f) - Location Maison de la Culture, des Loisirs et des Associations et de la salle annexe Mairie :

Adjonction d'un coût de ménage et mise en place d'un tarif chauffage.

La salle annexe à la Mairie, ex salle informatique, pourra être louée aux entreprises, particuliers... à la demi journée ou journée.

g) - Garderie périscolaire : Tarifs inchangés.

h) - Surtaxe eau : 0,4948 € le m3 (inchangé).

VI) - SUBVENTIONS 2009 POUR LES ASSOCIATIONS :

Sur proposition de M. le Maire le Conseil décide d'allouer les subventions suivantes :

- Association des Amis de Ste Gemme Moronval 510€

• Société protectrice des animaux	100€
• Anciens Combattants	150€
• Association sportive de Cherisy	300€
• Association football de Ste Gemme Moronval	510€
• Coopérative scolaire	210€
• AVIEL	95€
• Souvenir français	90€
• Amicale des Pompiers	310€
• Mission locale de Dreux	345€
• CLIC –GIP (gérontologie)	230€
• Association musicale Mille et Une note	90€
• Université du temps libre	50€
• Parents d'élèves	250€
• Judo d'Abondant	120€
• Association courses des 5 moulins	510€

VII) – TARIF COUPON SITED :

M. le Maire informe le Conseil que le tarif des coupons de transport des élèves reste inchangé pour chacun des 2 premiers trimestres de l'année 2009 **soit 102,70€**. **La commune prendra à sa charge 50% des frais de transport.**

VIII) – EXPROPRIATION PARCELLES DE TERRAINS :

De manière à pouvoir réaliser le chemin piétonnier entre Ste Gemme et Moronval faisant partie du contrat de région 2007-2011 il y a lieu d'acquérir les parcelles dont la commune n'est pas encore propriétaire.

Les négociations préalables n'aboutissant pas M. le Maire demande l'autorisation au Conseil d'engager une procédure d'expropriation pour les parcelles ZC 4, 5, 6, 7,10 pour partie.

Le Conseil à l'unanimité autorise M. le Maire à engager la procédure d'expropriation auprès de M. le Préfet d'Eure et Loir.

IX) – SIMPLIFICATION LEGISLATIVE FUNERAIRE :

M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal pour fixer le taux unitaire de vacation funéraire.

Après débat le taux est fixé à 20€ par vacation.

M. le Maire prendra un arrêté en conséquence.

X) – INFORMATIONS :

- RECENSEMENT DE LA POPULATION :

M. le Maire donne la parole à M. FOUGEROL qui fait part de la campagne de recensement qui se déroule du 11 janvier au 14 février 2009. La population s'établirait officiellement à 941 habitants.

- DREUX AGGLOMERATION :

M. le Maire expose que le Conseil Communautaire en date du 2 février 2009 a approuvé à l'unanimité l'article 1 et 8 des statuts de la CAdD. L'un porte sur le nombre de délégués communautaire en fonction de l'évolution des populations respectives des communes et qui prend acte de l'augmentation de la population de l'agglomération qui passe de 55573 à 57530 habitants.

Les communes de Boullay Thierry et Villemeux passent respectivement de 1 à 2 délégués

et de 2 à 3 délégués

L'article 8 porte sur le changement de nom de l'agglomération qui devient « **Dreux Agglomération** ».

Le Conseil Municipal à l'unanimité entérine la modification des articles 1 et 8

M. le Maire rend compte de l'évolution des travaux d'aménagement du site «la radio » qui doit accueillir les entreprises GALOO et SODEXO.

M. le Maire présente le projet de maillage des points de production d'eau potable sur l'agglomération dont le coût estimé sera d'un montant de 6,100 k€.

- **SEMCD** :

M. le Maire fait lecture du Compte-rendu du conseil d'administration du 13 janvier 2009 portant sur la gestion de 2 immeubles d'habitation, sur la cession d'un hôtel d'entreprises et sur le point des finances de la SEMCD.

- **CONSEIL GENERAL : circulation des camions sur la RD 929 :**

M. le Maire donne la parole à M. FOUGEROL qui rend compte de la réunion dont l'objectif est de limiter le nombre de camions de plus de 19 tonnes dans la traversée de Nogent le Roi. Un itinéraire de dégagement est à l'étude, il y aura lieu d'en estimer les nuisances éventuelles dans la traversée de Ste Gemme Moronval qui est déjà pénalisée par les passages de camions sur son territoire.

La commune souhaite que la signalétique incitant les camions à prendre la rocade Est de Dreux pour se rendre sur les zones d'activités **des Forts** et **des Mares** soit incluse dans le projet global.

XI) - TOUR DE TABLE :

M. LEPEINTEUR :

Rend compte de la réunion du SICME : état des vannages entre Chartres et Montreuil.

Rend compte de la réunion du SIPEME : concernant l'avancement de la plantation d'arbustes sur le site.

Melle LETELLIER :

Les automobilistes ne respectent pas les stops carrefour de l'Escapade.

Melle LEMELLE :

Rend compte de la soirée du 31 janvier 2009 avec le groupe Art'scène, 130 spectateurs se sont déplacés.

M. FOUGEROL :

Odyssée de Dreux : 1^{er} forum culture, sport et tourisme. M. Olivier Marleix ainsi que l'ensemble des intervenants souhaitent un rapprochement de ces différents secteurs pour un meilleur développement. Création de logements pour les sportifs et acteurs invités, site envisagé : le plan d'eau de Mézières Ecluzelles.

Rend compte de sa réunion avec les parents d'élèves concernant l'organisation du carnaval qui aura lieu le vendredi 20 mars à 14H30.

Signale la présence de « nids de poule » route de Moronval et chemin de Bellevue.

M. le Maire a informé la DDE pour qu'elle fasse le nécessaire mais compte tenu des conditions météo les travaux n'ont pu être exécutés.

M. COCHELIN :

Rend compte du contrôle fait par les pompiers des hydrans. Un devis a été demandé à la Lyonnaise des Eaux pour le changement de 2 capots et d'une borne à incendie.

M. LETHUILLIER :

Rend compte de la commission Développement Economique du 27 janvier 2009 :

- Construction de l'immeuble tertiaire
- Montants des redevances d'occupations, des forfaits pour services communs et charges
- Autorisation de vente de la villa d'entreprise n° 10
- Acquisition terrains à la ville de Dreux
- Opération FISAC d'agglomération.
-

Il rend compte également de l'inauguration de la pépinière d'entreprise le 29 janvier 2009.

Séance levée à 22 H 45.